

Bibliothèque Anarchiste
Anti-copyright



Au delà de la loi

Penelope Nin

Penelope Nin
Au delà de la loi
2001

Consulté le 6 mai 2016 de <http://www.non-fides.fr/?Au-dela-de-la-loi>
Traduit de l'anglais. Extrait de *Willful Disobedience*, vol. 2, n°11, oct/nov 2001,
pp.4-6. Publié dans *Cette Semaine #85*, août/septembre 2002, pp.20-21.

fr.theanarchistlibrary.org

2001

Pour dire la vérité, je ne comprends pas tout à fait ce que cela signifie aujourd'hui lorsque des gens parlent d'"illégalisme". Je pensais que ce mot n'était plus utilisé depuis longtemps, qu'il ne pouvait plus s'échapper des livres d'histoire sur le mouvement anarchiste, enfermé pour toujours au même titre que l'ancienne "propagande par le fait". Lorsque j'en ai à nouveau entendu parler récemment avec des accents si effrontément critiques, je n'ai pas été capable de retenir mon sentiment d'étonnement. J'ai commencé à trouver intolérable cette manie de dépoussiérer de vieux arguments dans le but d'éviter d'affronter les nouvelles discussions, mais il s'agit de bien plus que cela.

Une chose, de toute façon, me semble claire. L'illégalisme dont il est (négativement) question aujourd'hui n'est pas le concept qui a été débattu avec tant de fougue par le mouvement anarchiste au début du 20e siècle. A l'époque, ce terme était utilisé pour qualifier toutes ces pratiques interdites par la loi qui étaient utiles pour résoudre les problèmes économiques des compagnons : braquage, vol, contrebande, fausse-monnaie et ainsi de suite. Il me semble aujourd'hui que certains anarchistes, en l'absence de quelque chose de concret à discuter, sont bien trop facilement enclins à déclarer que l'illégalisme est égal à une glorification, raffinée par goût personnel, pour tout comportement interdit par la loi, et non pas uniquement ceux qui sont dictés par les nécessités de la survie. En bref, l'illégalisme deviendrait une sorte d'ossature théorique pour ériger l'illégalité en système, une valeur de vie.

Certaines personnes vont encore plus loin, au point de blâmer un illégalisme qu'on pourrait définir comme "à tout prix", enviant les compagnons susceptibles de violer la loi même s'ils pouvaient faire autrement, simplement pour savourer le frisson de l'interdit ou peut-être pour satisfaire quelque dogme idéologique. Mais je demande, où ces compagnons ont-ils traversé cet illégalisme à tout prix, qui en a parlé ? Qui serait aussi folle d'encourir la sévérité de la loi quand elle pourrait faire autrement ? Personne, évidemment.

Mais il y a ici aussi un point sur lequel il serait utile de réfléchir. Est-ce qu'un anarchiste peut éviter de défier la loi ? C'est certainement possible dans certaines circonstances. Par exemple, j'écris en ce moment dans un journal qui est publié légalement ; est-ce que ceci fait de moi un anarchiste légaliste ? D'un autre côté, si j'allais coller ce soir des tracts clandestins, cela ferait-il de moi un anarchiste illégaliste ? Mais alors, qu'est-ce qui distinguera ces deux catégories d'anarchistes ?

La question du rapport entre une anarchiste et la loi ne peut être posée d'une façon aussi hâtive et abusive. Comme je les vois, les actions d'une anarchiste ne peuvent pas être conditionnées par la loi, de façon négative ou positive. Je pense

que ce ne sont pas soit le respect révérencieux pour les normes dominantes de l'époque soit le plaisir de la transgression comme une fin en soi qui doivent la guider, mais plutôt ses idées et ses rêves rassemblés dans ses envies individuelles. En d'autres termes, une anarchiste ne peut être qu'alégaliste, une individuue qui se propose de faire ce qui lui fait le plus plaisir au-delà de la loi, sans se baser sur ce que le code pénal autorise ou interdit.

Bien sûr, la loi existe et on ne peut pas prétendre ne pas la voir. Je suis bien consciente qu'il y a toujours un bludgeon [?] prêt à s'occuper de nos désirs sur le chemin qui mène à leur réalisation, mais cette menace ne devrait pas influencer notre décision sur les moyens à utiliser pour réaliser ce qui est le plus cher à nos cœurs. Si je trouve important de publier un journal — une chose qui est considérée comme légale — je peux facilement tenter de suivre les mesures de la loi sur la presse pour éviter utilement des ennuis, tant que ceci ne change pas le contenu de ce que j'essaie de dire sur le fond.

Mais d'un autre côté, si je considère comme important de mener une action considérée comme illégale — comme l'attaque contre les structures et le personnel du pouvoir — je ne changerais pas d'avis simplement parce que quelqu'un agite devant mes yeux le chiffon rouge des risques que j'encoure. Si j'agissais autrement, le code pénal me dicterait sur ce que doit être ma conduite, limitant grandement mes possibilités d'agir et ainsi de m'exprimer personnellement.

Mais s'il est absurde de décrire une anarchiste comme "illégaliste", il serait par ailleurs ridicule de lui attribuer la qualité de "légaliste". Comment une anarchiste, une individuue qui désire un monde sans autorité, pourrait-elle espérer être capable de réaliser son rêve sans jamais briser la loi, qui est l'expression la plus immédiate de l'autorité, c'est-à-dire sans transgresser ces normes qui ont été délibérément établies et écrites pour défendre l'ordre social ? Toute personne qui souhaite transformer radicalement ce monde devra nécessairement se placer tôt ou tard contre la loi qui vise à le conserver.

A moins que... A moins que le désir de changer ce monde qui couve encore dans les cœurs de ces anarchistes soit d'une certaine façon subordonné aux inquiétudes à propos des risques qu'ils pourraient affronter, sur le fait d'être persécuté par la police, sur le fait d'être mis sous enquête, sur le fait de perdre la considération d'amis et de relations. A moins que la liberté absolue qui signifie tant pour les anarchistes soit considérée comme une grande et merveilleuse chose, mais principalement sous l'angle de la théorie — qui elle-même se manifeste sous forme de plaisanterie inoffensive échangée dans des fauteuils après une dure journée de travail — parce que du point de vue pratique la force de la domination n'offrirait pas d'espoir. Alors il est judicieux de rendre

l'utopie concrète, avec ses pieds par terre, en la mêlant au bon sens, parce que la révolution ne pourra jamais être considérée comme légale par aucun code pénal.

Plutôt que de rêver à l'impossible, essayons d'obtenir le tolérable. C'est là que l'invective contre le mythe de l'illégalisme lancée par certains anarchistes prend un sens précis, celui de justifier leur prédisposition intéressée à se conformer aux diktats de la loi, mettant de côté toutes les aspirations folles et sans modération. Au nom du réalisme, bien sûr.